

Procès-verbal de la Première Réunion de la Commission Conjointe des Pouvoirs Judiciaires Européens et Latino-américains

Les membres de la Commission Conjointe des Pouvoirs Judiciaires européens et latino-américains, réunis les 6,7 et 8 mai 2009, dans la ville de Madrid, Espagne, sont parvenus aux accords suivants lors de leur première réunion :

PREMIER.- Les membres de la Commission, conformément aux règles de fonctionnement, ont choisi à l'unanimité, et pour une période légalement définie de quatre ans, leur Premier Président et leur Secrétaire Exécutif. Le choix s'est porté sur les personnes suivantes :

-Président : Cesar Asfor Rocha, Ministre Président du Tribunal Supérieur de Justice du Brésil, qui a accepté la nomination et qui a pris ses fonctions.

- Secrétaire Exécutif : Hussein Ali Kalout, Directeur des Relations Internationales du Tribunal Supérieur de Justice du Brésil, qui a accepté la nomination et qui a pris ses fonctions.

Il a également été convenu que le siège du Secrétariat Exécutif sera installé au Brésil.

- Les membres de la Commission ont décidé de proposer la modification des *Règles de Fonctionnement* pour créer deux vice-présidences qui seraient occupées respectivement par un représentant européen et par un représentant Latino-américain. L'Argentine et le Brésil ont proposé la candidature de David Cabezas Flores, représentant du Salvador, pour la vice-présidence Latino-américaine, proposition qui a été acceptée à l'unanimité.

DEUXIÈME.- Un débat a été organisé pour aborder plusieurs aspects relatifs à la Commission et des propositions de stratégie ont été présentées. Les représentants des réseaux membres de la Commission ont présenté les produits et les projets sur lesquels ils travaillent actuellement. M. Mauro Volpi, en tant que représentant du Réseau Européen des Conseils de la Magistrature et M. Jorge Larrioux, en tant que représentant du Secrétariat Pro Tempore du Sommet Judiciaire Hispano-américain, ont présenté dans les grandes lignes les travaux de ces deux réseaux.

TROISIÈME.- Les membres de la Commission ont élaboré et approuvé un plan d'action pour cette dernière. Il est joint en annexe à ce procès-verbal. Ils ont également élaboré les documents de développement de ce plan. Ils sont également joints en annexe.

QUATRIÈME.- Une déclaration finale a été discutée et approuvée pour cette réunion.

CINQUIÈME.- Une invitation sera remise au [Réseau Européen des Conseils](#), par l'intermédiaire de son secrétariat, afin qu'une représentation de ce réseau puisse assister aux prochains événements du XV^e Sommet Judiciaire Hispano-américain,

ainsi que pour demander à ce réseau l'éventuelle présence de la Présidence de la Commission Conjointe à l'Assemblée Plénière que le Réseau des Conseils tiendra prochainement à Bucarest (Roumanie).

SIXIÈME.- Il a été convenu d'autoriser le Président pour qu'il commence à établir des contacts à l'avenir avec le Conseil Consultatif des Juges du Conseil de l'Europe, afin d'étudier un éventuel statut d'observateur, qui pourrait être décidé lors de la prochaine rencontre.

SEPTIÈME.- La Commission a chargé le Secrétariat Exécutif de présenter le plan d'action devant la Commission Européenne afin d'obtenir des appuis en vue de son exécution.

HUITIÈME.- La prochaine réunion de la Commission aura lieu cette année au Brésil.

A Madrid, le huit mai deux mille neuf

Le Secrétaire Exécutif
Hussein Ali Kalout

Con la cofinanciación de:

